



# LE P'TIT SAOÛ



Photo : Aurélie Lamour - Atelier des Pissibles

## L'éditorial du Maire

Nous avons appris la triste nouvelle du décès de Paul Castelnau, élu au conseil municipal le 14 mars 2008, 1er adjoint en charge des services techniques de la commune de Saoû, puis réélu au conseil le 28 mars 2014.

Paul était un humaniste fidèle, juste et droit. Au conseil municipal, nous le surnommions « le sage ». Il aimait la précision et le respect du sens donné aux textes des délibérations et des comptes rendus. Il nous reprenait régulièrement sur l'orthographe et le vocabulaire avec à la fois une certaine fermeté dans le ton mais toujours le sourire aux lèvres. Paul était moins présent dans les commissions ces derniers temps, mais toujours aussi assidu aux réunions du Conseil Municipal. Nous garderons un merveilleux souvenir de son passage à la Mairie mais aussi de son envie de transmettre sa passion pour les étoiles. L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour le remercier et apporter toute notre reconnaissance à son travail effectué ainsi que nos sincères condoléances à sa famille.

Je tenais aussi à rendre un hommage à M. le Maire de Crupies : Jean-Louis Armand, qui nous a quitté début avril de façon très brutale et inattendue. Jean-Louis Armand était aussi président du syndicat des eaux du Haut Roubion. Lors du précédent mandat, la commune avait bénéficié du raccordement en eau potable du quartier du Haut Célas. Avec Jean-Louis et son équipe, nous entretenions de bonnes relations et au nom de tout le Conseil Municipal, je tenais à le remercier pour la bienveillance qu'il nous a accordée dans ce dossier.

La saison estivale approche, et Saoû est toujours de plus en plus victime de son succès d'être un site préservé, caractérisé par son économie agricole, artisanale et touristique, augmentant année après année son potentiel de création d'activité chère à notre identité de territoire rural

dynamique reconnu. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Cynthia Valette qui vient de créer son activité de location de vélos place de l'horloge « le tricycle jaune ». Une activité en parfaite adéquation avec le projet de mobilité douce entre le village et la forêt. Je n'oublie pas David Guinberteau pour l'ouverture de la nouvelle vitrine « le vestibule des inattendus », galerie place de l'horloge.

Concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme), nous rentrons dans la phase finale et la concertation aura lieu bientôt ; nous vous tiendrons au courant des dates.

Bonne saison estivale à toutes et à tous.

*Daniel*

### A lire dans ce numéro :

- Visages et mouvements
- Parc d'activités : repositionnement
- Nouvelle commission extra
- Une page des services techniques
- Chiens et chats, de compagnie
- PLU : dernière phase
- SDED : éclairage public
- Schéma directeur de l'eau - II
- Budget - synthèse
- Auberge et enquête forêt
- La vie locale
- La vie des écoles en images



# l'Actu municipale



## Isabelle

Nous vous avons annoncé l'arrivée d'Isabelle Doniat parmi nous, pour reprendre le poste de secrétariat de Mairie, poste clé de notre vie locale. Nous lui avons demandé de faire en quelques phrases un "rapport d'étonnement" sur ces premières semaines :

" Ce qui m'a le plus étonnée ? Le calme, les gens sont polis, aimables, il n'y a pas de stress. Je ne m'attendais pas non plus à des élus qui fassent autant de choses. Je n'avais pas encore connu ça, il faut s'y adapter.

Le plus difficile est de succéder à Couni qui a eu tant de proximité et de ... durée. Mais je suis contente de l'accueil que tout le monde me fait en général, le courant passe bien. J'essaie d'apprendre les noms car je ne suis pas très physionomiste. Le plus facile est de succéder à Couni, de reprendre ses dossiers, c'est vraiment très bien organisé, le passage de relai en 10 jours a largement suffi."

*Isabelle Doniat, secrétaire de Mairie*

## Jean-Roger

Ceci n'est pas un article pour rendre hommage à Jean-Roger des services techniques, car il n'a pas encore tout à fait fini sa tâche à cette heure du bouclage, mais il fallait vous prévenir que cela était imminent, puisque son dernier jour de service a lieu officiellement le 3 juin.



C'est le genre d'événements que l'on peut prévoir des mois à l'avance, voire des années, mais qui prennent finalement toujours un peu de court. Quelques jours d'anticipation nous permettront de mettre Jean-Roger à l'honneur avec vous.

A très bientôt, le 3 juin à 18h salle des fêtes, pour cet événement historique du village ;-)

## Paul, adieu, aux étoiles

On croit bien le connaître, le champion des vœux synodaux fantaisistes, le montreur d'étoiles en toutes occasions, le défenseur du cognac familial, le pasteur convivial et bon enfant... Mais qui est-il derrière toutes ces facettes ?

Ma vieille R19 avance avec peine dans ce chemin caillouteux et pentu de la montagne de Saoû, c'est vraiment le bout du monde, la Drôme profonde... Après un ultime virage où je crains de perdre le réservoir, je l'aperçois au milieu du chemin, tout sourire, comme d'habitude, avec son épouse Christiane. A peine descendu, j'entends sa voix chantante du sud m'accueillir chaleureusement : l'ancienne ferme retapée est magnifique dans sa rusticité avec des fleurs partout et une vue splendide, mais pour les visiteurs ça se mérite !

### Un homme de paradoxes

Premier paradoxe : né en Charente maritime, Paul a passé son enfance à Royan en bord de mer et le voilà perdu au fin fond des montagnes sèches (avec une source tout de même) !

Deuxième paradoxe : malgré son attachement à la production familiale de Pineau et de Cognac, il n'est pas du tout vigneron et n'a jamais bien participé à cette activité.

D'une famille bien protestante (son grand-père faisait « l'accueil » tous les dimanches au culte), sa vocation pastorale s'est forgée dans le scoutisme dont il a usé et abusé.

Homme de paradoxes, mais aussi homme de liberté et d'opportunités. Lors de sa théologie à Montpellier, il utilise le jumelage avec l'université d'Heidelberg pour effectuer dans cette ville un séjour d'étude d'un an, ce qui lui donnera en prime la maîtrise de la langue allemande.



Après une autre année aux Etats-Unis, il effectue son service militaire à Dakar en tant qu'aumônier desservant. Puis on lui demande d'effectuer un an encore sur place pour remplacer un pasteur.

Ensuite, retour en France avec une première année de proposant à Millau, puis à Bourdeaux où il va rester 13 ans. C'est dans le temple de Bourdeaux qu'il fait la connaissance de son épouse Christiane (parisienne et infirmière) et qu'il s'y marie en 1969. Comme le dit la formule, de cette union naîtra un fils, David, en 1978.

### L'homme au camping-car

En 1980, le président régional de l'époque le supplie d'aller en poste à Albertville en Savoie. « C'est une paroisse disséminée, avec plus de curés que de protestants ! mais où l'œcuménisme marche bien ! » Les distances sont importantes et, pour assurer correctement ses offices dans les stations de ski, il fait l'acquisition d'un camping-car lui permettant de coucher sur place. Ce mode de transport lui convient tout à fait et ne le quittera plus jusqu'à la retraite.

En 1986, c'est justement en camping-car, avec femme et enfant, qu'il s'offre une année sabbatique à Jérusalem. Ce séjour est déterminant pour Paul qui va y enraciner sa foi et son attirance pour le judaïsme et l'archéologie moderne.

L'année suivante, la famille Castelnau s'installe à Die pour neuf ans : c'est encore là l'occasion de multiples expériences et ouvertures, en particulier le jumelage avec le village allemand de Louisendorf, peuplé d'anciens huguenots diois, les animations culturelles d'été, les cultes en plein air avec causerie, les journées « églises et temples ouverts »...

### Sur les traces de Champlain...

Après une autre année sabbatique en 1996, c'est l'aventure québécoise pour deux ans. Alors là, c'est un peu le retour aux racines : Les Charentes, Champlain... Devenu pasteur de l'Eglise unie du Canada, Paul est en poste dans une petite paroisse francophone. En plus de son travail, il profite de ce beau pays, mais à sa manière (toujours un peu « limite ») : découverte en camping-car, canoë sur le Saint-Laurent, dérive sur les icebergs... De retour en France, il fera un passage rapide à Tournon et finira sa carrière à Bourdeaux et Puy-St-Martin en 2005.

### Il ne rate aucune éclipse

Et l'astronomie dans tout cela ? c'est une des passions de sa vie depuis l'âge de 12 ans. Autodidacte, il est bricoleur et inventif dans l'âme : il a fabriqué sa première lunette avec deux tubes de « Solutricine ». Il ne se sépare jamais de son télescope depuis quarante ans et en fait profiter les écoles, les synodes... C'est pour lui un moyen de rencontres : il eut une grande joie le jour où une petite fille l'a désigné devant le temple de Bourdeaux en disant : « Regarde papa c'est ce monsieur qui nous a montré Vénus ».

Il ne rate aucune éclipse dans le monde et cela est aussi source de découvertes et de contacts ! Je crois que Paul est un amoureux d'espace sous toutes les formes : lorsqu'il saute sur son trampoline, est-ce pour se rapprocher des planètes ?

### Un homme libre et curieux



Mais en même temps et paradoxalement, il est terrien dans ses autres passions : la Bible (il en possède une de 1565), la langue grecque (il donne des cours à Crest et à la radio), le Sentier huguenot (auquel il participe activement) sans oublier les cimetières familiaux qu'il a découverts avec le musée du protestantisme dauphinois.

Enfin, sa dernière expérience en date est municipale puisque depuis peu, M. Castelnau est premier adjoint à la mairie de Saou, ce qui ne manque pas de piquant ou plutôt de picodon !

« Homme libre, tu chéiras toujours la mer ». Il pourrait faire sienne cette phrase de Baudelaire car il se sent « marin » par ses origines. Sa liberté, il a bien su la préserver dans un espace plus grand que les océans, en recherche constante des mystères de l'infini. Je crois que ses ancêtres charentais peuvent être fiers de ce descendant atypique qui, dans sa jovialité et à travers toutes ses facettes, n'a qu'un seul but : le relationnel avec l'homme et avec Dieu !

Yves Levin

## Repas communal

Le succès de l'année dernière pour la formule maison nous invite à récidiver. Avec quelques améliorations, par exemple celle du prix ; nous vous remercions en effet tous de bien vouloir augmenter un tout p'tit peu la cotisation à ce repas, car le budget était trop juste sur la version précédente. Nos artisans de métiers de bouche ont eu du mal à rentrer dans leurs frais. Or le propos n'est pas de leur demander de se serrer la ceinture, bien au contraire, il faut qu'ils prennent tout le plaisir possible à cette opération. Le plaisir des végétariens sera également amélioré.

Cette formule repose également beaucoup sur la mobilisation d'une équipe de 8 serveurs. Nous espérons donc retrouver notre fine équipe de l'année dernière mais voir aussi de nouvelles têtes, pour partager avec nous ce moment dans le *speed* du service, et partager entre vous un repas d'hiver qu'on vous offre tous en remerciements.

Rendez vous donc à la forêt pour notre repas communal, le **4 septembre à partir de 11h30**. Avec vos boules, vos ballons, et autres jeux extérieurs. Nous vous communiquerons le menu et le coût du repas sur les affiches, que nous ferons avant la rentrée.

## Repas des aînés

Comme chaque année nous avons offert à nos aînés de plus de 70 ans un repas au restaurant, **vendredi 27 mai**. Cette édition s'est passée à l'oiseau, nous n'y étions pas encore allés à cette occasion.



Nous avons demandé à Thierry s'il avait une idée de menu, menu qu'il a conçu en direct avec nous, avec talent. Nous l'en remercions. Nous profitons également de cette petite brève pour rappeler à tous que les plus jeunes sont également les bienvenus à ce repas. Nous l'offrons aux aînés seulement, mais ce moment de partage est ouvert à tous ; il suffit de nous prévenir à l'avance pour la réservation.

# Parc d'activités : repositionnement

Suite aux questionnements d'un certain nombre de personnes, l'équipe municipale a décidé en novembre dernier de **reprenre la réflexion** sur le projet de Parc d'Activités. Initialement positionné quartier Légat, résultat d'un long processus historique un peu subi. Nous avons mis à profit la mobilisation "ZA" pour chercher la meilleure solution de façon collective, avant de l'inscrire dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en phase finale.

Une **Commission Extra-Municipale** paritaire a été créée, composée de 5 élus de Saoû et de 5 personnes se sentant concernées par ce projet d'intérêt général. Son objectif était de favoriser le débat avec les acteurs locaux, chacun apportant son regard et son expertise spécifique pour mener cette **étude alternative** et ses aménagements, en coopération avec la C.C.V.D., maître d'ouvrage de l'opération.

C'est dans une ambiance sereine que chacun des participants a pu s'exprimer librement lors des 5 réunions qui ont été nécessaires à l'émergence d'une proposition.

Dans un premier temps, la **pertinence** et l'**enjeu** de préparer un terrain pour accueillir des artisans et des petites entreprises ont été confirmés. Considérant que la vie d'une petite commune ne peut se limiter à l'accueil de nouveaux résidents, au tourisme de passage et à une agriculture en mutation permanente, nous étions unanimes sur notre devoir d'**accompagner les artisans locaux** dans leur projet d'entreprise.

L'évolution de la réflexion sur la base de critères techniques, réglementaires, agricoles, humains et visuels ; mais aussi de la proximité du village, a permis de n'en retenir que quatre.

La tendance générale a été de diminuer la taille du projet, de **raisonner "poches"** plutôt que "zone", de répondre

aux besoins à plus court terme, une autre "poche" sera recherchée à terme. Nous avons recherché également à mieux l'intégrer à la vie locale, le **rapprocher du centre** village, avec un minimum d'impact sur les vues et les sites et surtout, sur les terres agricoles. Cela a conduit la commission à proposer le choix d'activités ne nécessitant que des locaux et des lots de **surfaces modestes**, plus adaptés à notre bassin de vie. Considérant par ailleurs que les activités plus consommatrices d'espace trouveront de la place dans d'autres zones du Val de Drôme qui tardent à se remplir.

Au final n'est retenu que le **site des Foulons**, à l'angle du chemin du Cognet et du chemin des Foulons, pour une superficie de 4 440 m<sup>2</sup>, le mieux noté dans l'analyse de la commission. Ce choix partagé par l'ensemble des membres de la commission a été traduit dans un **rapport de synthèse** à l'attention du Conseil Municipal.

Le 4 avril 2016 le Conseil Municipal, après débat, a retenu, à **l'unanimité**, la proposition de la commission. Tous les documents, analyses, plans, tableaux et comptes rendus des réunions de la commission, ainsi que son rapport de synthèse sont consultables en Mairie.

Il reste la négociation avec les propriétaires ainsi qu'un travail important de recherches techniques et d'aides à la réalisation afin de parvenir à un prix de revient raisonnable. Puis nous devons procéder à l'élaboration d'un **cahier des charges** très précis avec les différents intervenants, ainsi que l'accord de toutes les parties prenantes, C.C.V.D., Chambre d'agriculture, Département, Safer, Services de l'état, Architecte des Bâtiments de France...

**Merci aux membres de la commission** pour le travail accompli au service de notre bassin de vie, et **au service économique de la C.C.V.D.** qui a réagi avec énergie et efficacité malgré les études déjà avancées sur le lieu initial.

---

## Nouvelle commission extra Aménagement - Stationnement - Circulation



Vous l'avez remarqué, une nouvelle peinture de guerre décore la place du Beffroi, accompagnée d'oeuvres sur pied, circulaires et réglementaires. Certains automobilistes trouvaient en effet opportun d'occulter la visibilité sur les 2 boutiques qui se trouvent derrière, la Traverse et le Tricycle jaune. Les requêtes amicales restaient vaines, car il n'y avait pas d'interdiction officielle et explicite. C'est maintenant chose faite. **Espérons qu'à l'usage le marquage au sol suffise** et qu'il n'y ait plus besoin des panneaux ;-)

Cela n'est qu'une mesure immédiate pour anticiper sur le brouhaha de la saison à cet endroit, pour que les automobilistes fassent un peu moins n'importe quoi. **Ce n'est pas le projet**

**d'aménagement.** Notre capacité d'investissement a bien temporisé nos ardeurs sur le sujet, mais il est l'heure maintenant de structurer le projet, pas à pas dans la mesure de nos moyens, avec vous.

Nous créons donc une commission extra-municipale pour **travailler et définir les priorités**, afin de programmer les premières réalisations et prévoir les suivantes. Sur un modèle proche de la commission Parc d'Activités avec 2 fois plus de citoyens, vous trouverez en **Mairie les modalités** de la création de cette commission. Inscrivez-vous au tirage au sort avec le **coupon inséré** dans ce p'tit Saoû, **avant le 15 juin**

# Chiens et chats, animaux de compagnie

Prendre un compagnon à quatre pattes pour combler sa solitude, pour partager des émotions avec ses enfants ou plus simplement pour échanger les petits moments de douceur et d'affection, transmis par un animal qui donne beaucoup et qui n'attend que du respect et de l'attention en retour, c'est un vrai bonheur !

Malheureusement, nous recevons de plus en plus de plaintes de Saoûniens importunés par les chats qui envahissent cours, jardins et espaces publics. Il a déjà été pris **deux arrêtés** relatifs à la divagation des animaux sur le territoire de la commune de Saoû. Ces documents sont consultables et affichés sur les panneaux en mairie. Par ailleurs nous avons déjà invité plusieurs Saoûniens à faire stériliser leurs chats et chattes.

Pourquoi CHIENS et CHATS deviennent-ils des animaux de "**mauvaise compagnie**" ?

Les désagréments engendrés proviennent essentiellement du nombre d'animaux en "vagabondage" et leur multiplication non maîtrisée.

Une chatte peut avoir 4 à 5 chatons par portée, et jusqu'à 4 portées par an, soit si aucune régulation n'est faite et que le taux de mortalité est nul, elle peut mettre au monde **100 chatons en 5 ans**.

Chiens et chats vagabonds doivent se nourrir, et donc recherchent leur nourriture dans tous les lieux possibles : chez l'habitant accueillant mais aussi dans les poubelles... d'où les **déballages d'ordures** sur les trottoirs.

Chiens et chats sans gîte se rassemblent et **se battent naturellement** pour la reconnaissance de chef de meute... d'où les jappements et mialements lancinants.

Chiens et chats peuvent **devenir agressifs** si on les chasse, et en cas de morsure peuvent transmettre des **maladies** graves telles que la leptospirose, la pasteurellose, la borréliose – (maladie des griffes du chat)...

DEVOIRS et OBLIGATIONS des propriétaires d'animaux de compagnie :

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages que l'animal a causés, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

**Article 1385 du code civil** : [... en conséquence, les chiens et les chats ne peuvent circuler qu'aux conditions

suivantes :

- être vaccinés,
- être identifiés
- être sous la surveillance directe de leur propriétaire.

**Faire l'acquisition d'un chien ou d'un chat est un acte responsable.**

Liberté est laissée à chacun de faire stériliser son compagnon à quatre pattes et participer à la non-prolifération des chats. Mais tout maître est tenu à respecter quelques obligations et mesures de bon sens :

LES ANIMAUX ERRANTS

Le Code Rural donne une définition précise de l'état de divagation ;

**Article L. 211-23 :**

Un chien est considéré en état de divagation si en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. De façon analogue, tout chien abandonné livré à son seul instinct peut être considéré en état de divagation.

Un chat est considéré en état de divagation lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de deux cents mètres

des habitations ou lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ou lorsque son propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

QUEL RISQUE EN COURU SI MON ANIMAL VAGABONDE ?

**L'article 211 du code rural** est ainsi rédigé :

« Si un animal est susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire, de sa propre initiative ou à la demande de toute personne concernée, peut prescrire au propriétaire ou au gardien de cet animal de prendre des mesures de nature à prévenir le danger, y compris sa capture et stérilisation »

L'animal ne sera rendu à son propriétaire qu'après règlement des frais afférents à sa prise en charge, capture, hébergement, identification et stérilisation.



## Chantier jeunes

La CCVD et nos communes reconduisent cette activité de petits travaux d'été réalisés par les jeunes, car les 2 premières éditions ont été un plaisir et une **réussite** pour tout le monde.

Programmés à la **fin du mois d'août** prochain, ils sont ouverts à tous les ados des communes de **Francillon, Mornans, Saoû et Soyans**, âgés de 16 à 18 ans.

Informations, renseignements et inscriptions dans les secrétariats de mairie de vos communes.

## Recensement

Tous les **jeunes de 16 ans** doivent se faire recenser en Mairie dans les trois mois qui suivent la date de leur anniversaire.

L'attestation de recensement qui leur est délivrée est nécessaire pour toute **inscription aux examens** et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

C'est également sur ce recensement que s'appuie le dispositif d'inscription d'office des jeunes sur les **listes électorales**.

# Une page des services techniques ...

Avec le départ de Jean-Roger, qui succède à celui d'Hubert, c'est le symbole, pour ceux qui ont travaillé avec ou pour les services techniques d'une époque qui disparaît peu à peu.

Nous avons connu et pourrions regretter le **temps du cantonnier**, le « gars » qui sait tout faire, qui connaît tout le village et finit, l'ancienneté et la proximité aidant, par être **à la disposition de tous**, pour rendre des services en tous genres. Le **métier change**, le Service public, "le service au public", évolue. Ce sujet occasionne beaucoup de débats au sein du Conseil Municipal.

Face aux nouvelles conditions qui s'imposent nous ne devons pas oublier la réponse à nos besoins quotidiens. En effet les **réglementations** ont envahi notre espace et nos marges de manœuvre. Monter sur une échelle, descendre dans un trou, utiliser certains outils, devient compliqué, lourd et coûteux en **formations, certifications, équipements**, de sorte qu'une petite commune ne peut plus demander à son personnel d'assumer nombre de ces tâches. Par ailleurs la mutualisation, au nom de la **solidarité** qui permet aux communes plus démunies de bénéficier d'un service auquel elles ne pourraient pas prétendre, apparaît comme seule voie de développement possible. C'est pourquoi avec la CCVD nous regroupons progressivement les personnels des 6 communes du Haut-Roubion au sein d'un **service technique mutualisé**.

Au quotidien, la difficulté est d'organiser un **fonctionnement** où chacun se retrouve, compte tenu de **circuits de décisions** plus complexes et des aléas plus nombreux pour les services. C'est également plus compliqué pour les administrateurs et les élus car cela nécessite plus de **préparation, de rigueur** et de **formalisme**. Toute cette évolution impose à tout le monde une sorte d'impératif prioritaire, celui de **l'efficacité**. A cela s'ajoute la réduction des budgets pour cadrer notre mission, celle de répondre aux besoins de la population.

Aujourd'hui nos réflexions nous portent à considérer que le départ de Jean-Roger marque **une page qui se tourne**. Face à cette évolution nous avons décidé de continuer à assumer directement les tâches **récurrentes**, les besoins quotidiens, principalement tout ce qui fait que nos villages sont **entretenus et propres**. Et de confier à nos **artisans locaux** les tâches **occasionnelles** ou **spécialisées**.

On pourrait y voir comme un accroc au dit Service Public. Mais nous avons fait ce choix compte tenu de l'évolution de ce service qui nous échappe en partie (réglementations, normes de sécurité, gestion déléguée à la CCVD) ainsi que des conditions qui nous sont imposées, désengagements de l'état et baisse continue des dotations et financements. Ce choix nous paraît le moins pénalisant,

à la fois en termes de qualité de service et financiers, sachant que les sommes allouées à cette sous-traitance sont ainsi investies dans **l'économie locale**.

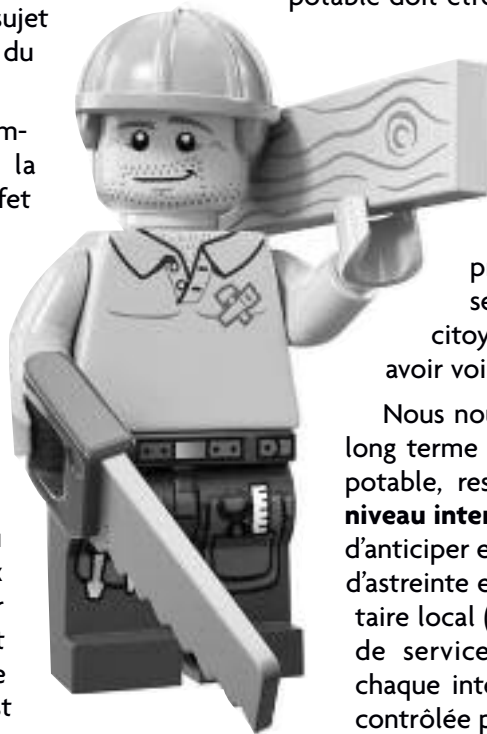
Ce n'est plus une découverte pour personne, les services publics et notamment ceux de proximité sont menacés. Nous concluons cet article sur un exemple plutôt fondamental, l'eau.

Comme le prévoit la loi NoTre, la compétence de l'eau potable doit être transférée aux communautés de communes en 2020. Ce transfert nous préoccupe grandement, car nous sommes inquiets de voir cette compétence, s'éloigner du terrain et nous craignons qu'elle **puisse être déléguée**, à terme, à une grande entreprise anonyme qui décidera du prix et du traitement de notre eau sur les seuls critères de rentabilité, sans que les citoyens et leurs élus de proximité puissent avoir voix au chapitre.

Nous nous préparons à lutter pour **conserver** à long terme la maîtrise de la **gestion de notre eau** potable, ressource collective vitale, au moins au **niveau intercommunal**. Nous avons pris la décision d'anticiper en confiant une mission de maintenance, d'astreinte et de relevé des compteurs, à un prestataire local (Objectif Eau). Il n'y a pas de délégation de service, c'est une sous-traitance classique, chaque intervention fera l'objet d'une commande contrôlée par la commune.

Cette sous-traitance représente l'équivalent d'un mi-temps de travail pour nos services techniques mutualisés sur la commune de Saoû. Nous avons ainsi exprimé à la CCVD notre souhait de diminuer d'un mi-temps notre besoin pour conserver notre équilibre budgétaire.

**L'exercice est difficile pour tous**, à commencer par les **employés** qui se retrouvent directement concernés par ces mutations, **nous les remercions vivement** d'assumer avec professionnalisme leur travail, et surtout de conserver **bonne humeur et bon esprit**. Ils peuvent compter sur notre solidarité dans cette démarche.



# Les réunions des 6 communes

Maires et conseillers des 6 communes du Haut Roubion, Félines, Francillon, Le Poët Célard, Mornans, Saoû, Soyans, se rencontrent de façon relativement régulière pour travailler sur 3 registres :

- . des **projets** de bassin de vie que nous pouvons ou pourrions mener en commun ;
- . nos **ressources partagées**, c'est-à-dire les écoles, la bibliothèque, les services techniques et l'office ;
- . les délibérations importantes de la **CCVD**, et la préparation des CIL communautaires (Comités d'Initiative Locale).

Nous abordons naturellement les points d'actualité de nos communes et des réglementations.

Nous avons établi une liste de projets dès la première réunion, nous devons maintenant finir de les qualifier tous en termes de **priorités** et de **définitions**.

Nous avons rédigé **3 premiers courriers** au nom des 6 communes : à ADN pour la fibre optique ; à la CCVD pour le financement de notre crèche à Soyans, et pour confirmer notre intérêt pour l'étude d'opportunité d'un minibus de bassin de vie.

# Ne pas confondre avec

...

Dans notre liste de sujets, il y a celui de la **fusion des communes**, ou des communes nouvelles. Nos petites communes ont beaucoup de pression sur le sujet : suppression des moyens et "carotte" budgétaire pour les communes qui se décident tout de suite.

Certains la trouvent **bénéfique**, d'autres **inutile**, elle peut être **nécessaire**, elle peut même être **urgente**, d'autres ressentent **perte d'identité** et **dépossession**, certains y cherchent des **opportunités**, d'autres n'y voient qu'une **perte de temps**.

Encore un **sujet complexe**, car de toute évidence, personne n'a les mêmes motivations ou impératifs en tant qu'habitant ou en tant que commune. Par ailleurs une fois de plus la conclusion finira par nous être imposée. La question fait donc partie de notre liste de projets, mais à la même place que les autres pour l'instant. La "définition - qualification" en cours inclut l'évaluation du temps que nous allons passer sur chaque dossier.

La fusion n'est donc pas absente de nos discussions, mais elle n'est pas non plus le propos de nos réunions, plus pragmatiques que formelles, dont le but est de **réfléchir et faire des choses ensemble**.

## Schéma directeur de l'eau - Partie 2

Pour faire suite à la présentation de l'étude du SCHEMA DIRECTEUR qui s'est terminée en début 2016, nous avons étudié et présenté le programme de travaux proposé par le bureau d'études NALDEO et validé par le Service des Eaux du Conseil Départemental.

Le **point fort** du réseau : un **réseau sans fuite** présentant un rendement de 98 %, reconnu et cartographié sur plan.

Les **points faibles** du réseau : la présence de **deux réseaux** distincts, avec chacun des caractéristiques de débit – pression différentes ; l'**absence de réservoir** "tampon" sur le réseau du Bas Service ; l'**ancienneté de nos compteurs** qui ne mesurent plus les volumes réellement distribués.

Les points **d'amélioration** du réseau : assurer la **fiabilité** de l'alimentation en eau potable du village et de ses environs, tant en **quantité** qu'en **qualité**, quelle que soit la période - hors saison ou pleine saison estivale ; **optimiser** le réseau et la **gestion de la distribution** d'eau potable ; **remplacement** des "vieux" compteurs ; adoption d'un système de **gestion informatisé** de la distribution.

Notre projet de travaux, ambitieux et conséquent (968.000. euros hors taxes), a été accepté tant par le Conseil Départemental de la Drôme que par l'Agence de l'Eau, agence Rhône-Alpes-Méditerranée. Ce dossier est en cours d'instruction en terme de faisabilité technique et financière. Cette étude doit être pertinente, cohérente avec les travaux précédemment réalisés et prévoyante

pour assurer nos besoins dans le futur.

Ainsi pour préparer le transfert de la Compétence Eau qui sera obligatoirement donnée au Service des Eaux de la Communauté de Commune du Val de Drome en 2020, le conseil a décidé de doter la Commune d'un réseau présentant un rendement et une gestion de la distribution qui soient les meilleurs possibles.

Ces deux indices sont essentiels et fondamentaux puisqu'ils sont la base de calcul des redevances. Meilleurs sont ces indices, plus bas est le taux de la redevance.

Parallèlement au projet de travaux de Sécurisation du Réseau nous voulons moderniser la distribution par la mise en place d'un suivi par télégestion journalière, l'organisation des interventions sur alertes de dysfonctionnement, toutes ces tâches qui seront confiées par convention à la Société Objectif Eau, qui intervient sur notre réseau depuis plusieurs années et assure le suivi de plusieurs réseaux de bassin hydrographique du Roubion.

Nous finalisons l'élaboration d'un **Règlement de la Distribution de l'Eau Potable et de l'Assainissement** ; documents réglementaires qui définissent les modalités légales et techniques de la distribution et des rejets.

Nous prévoyons la planification d'une **réunion publique** sur le sujet de l'EAU pour la **rentrée de septembre**.

NOTA : le schéma définitif présenté en vignette dans le précédent P'tit Saoû, est lisible en Mairie.

# PLU - Plan Local d'Urbanisme

Comme vous le savez ce document et les procédures qui vont avec mobilisent la Mairie depuis le mandat dernier. Ce dossier a en effet vécu un passage de relai à une nouvelle équipe qui a dû se le réapproprier, et il a notamment et surtout subi l'introduction de 3 lois qu'il a fallu intégrer successivement. Nous arrivons malgré tout au terme des phases préparatoires et passons à la phase qui vous concerne tous, la **concertation avec la population**.

L'élaboration du plan local d'urbanisme communal (PLU) suit son cours. Son projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été finalisé ces dernières semaines. Le projet a été successivement proposé aux personnes publiques associées puis **débatu en conseil municipal** lors de sa séance du **2 mai 2016**.

En effet, conformément à l'**article L153-12 du code de l'urbanisme** : « Un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable mentionné à l'article L. 151-5, plus de deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Vous l'avez compris il y a en fait 2 documents, le PLU lui-même qui définit les zones et les droits du sol, et le PADD qui l'accompagne en amont.

## Qu'est-ce que le PADD ?

Le PADD exprime le projet communal en matière d'aménagement du territoire. Il traduit des enjeux et définit les choix locaux d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il retient les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie et le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Ce document fait partie intégrante du PLU qui remplacera le plan d'occupation des sols (POS).

Le règlement du PLU devra être compatible avec ce PADD.

## Que prévoit le PADD pour Saoû ?

Le PADD comporte trois orientations générales :

1. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE SAOU EN MAINTENANT LE VILLAGE AU COEUR DE LA VIE SOCIALE.

Cette première orientation s'intéresse à l'avenir du village et à ses capacités à accueillir les habitants de demain. Elle fixe un objectif démographique maîtrisé et compatible avec les lois nationales (dont la récente loi ALUR) et les documents cadres qui s'imposent au niveau communal (protections environnementales, PLH en vigueur, SCOT en projet, etc.).

2. CONFORTER LE DYNAMISME ECONOMIQUE LOCAL AFIN DE NE PAS DEVENIR UNE COMMUNE DORTOIR.

Le deuxième volet traite du potentiel économique local et s'appuie sur les richesses du territoire pour affirmer une économie respectueuse du site (agriculture, forêt, tissu commercial et artisanal).

3. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BATI DE SAOU, VERITABLE RICHESSE ECOLOGIQUE ET ELEMENT IDENTITAIRE FORT POUR LES HABITANTS.

Cette troisième orientation affirme l'objectif de préservation de l'identité villageoise et de protection du patrimoine local d'intérêt majeur (bâtiments historiques, forêt de Saoû, terroir agricole, paysages remarquables, ressource en eau, etc.).

NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER LE PROJET DE PADD **PROCHAINEMENT MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE ET MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE**.

Le registre destiné à **recueillir les observations** du public relatives à l'élaboration du PLU est toujours à votre disposition aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Les **prochaines étapes** de la révision du PLU sont les suivantes :

1. L'élaboration éventuelle d'orientations d'aménagement et de programmation ;

2. La finalisation du règlement (partie écrite et partie graphique) ;

3. Réunion publique sur le projet de PLU ;

4. Finalisation du projet de PLU pour être arrêté par le conseil municipal ;

5. Bilan de la concertation publique préalable et arrêt du projet de PLU par le conseil municipal.

Suivront la consultation officielle des personnes et organismes associés puis, après réception des réponses et avis divers (trois mois de délai), l'enquête publique sur le projet de PLU conduite par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif. L'élaboration du PLU devrait s'achever au premier trimestre 2017.

Nous aimerions exprimer à quel point nous sommes attentifs aux réflexions constructives et capables de revoir nos positions si besoin, et à quel point cette procédure est couteuse en temps pour nous et en argent pour la commune. Nous aimerions que vous vous exprimiez donc pleinement, à la fois sur les questions de fond et les questions de forme. Certains préfèrent attaquer en justice le PLU de leur commune, ce qui alourdit considérablement la note pour tout le monde, nous préférons la discussion et l'entraide pour que cette procédure qui est aussi la vôtre soit irréprochable.

Difficile de concevoir un travail sans erreur, puisque nous sommes humains, nous sollicitons donc votre bienveillance sur cet ouvrage collectif respectable.

## Lexique :

**LOI ALUR** : loi n°2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové PLU : plan local d'urbanisme

**PADD** : projet d'aménagement et de développement durables

**PLH** : programme local de l'habitat

**SCOT** : schéma de cohérence territoriale



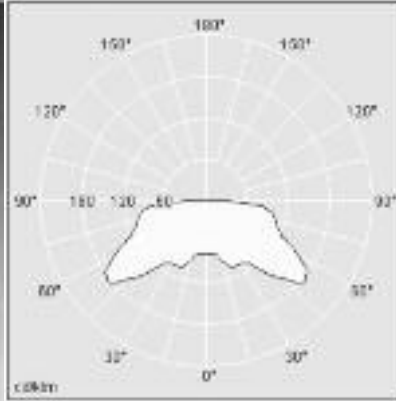
# SDED - Eclairage public

En 2016, la municipalité a confié au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, le SDED, deux grands projets :

1. **L'enfouissement** des lignes électriques aériennes encore en place,
2. **Le renforcement** de l'éclairage public dans les tronçons non encore équipés ou en dysfonctionnement irréparable.

Après la période estivale de forte fréquentation pendant laquelle la présence de travaux impacterait trop la vie du village, soit dès le **mois de septembre** il est prévu :

Les travaux consisteront à l'enfouissement des réseaux électriques aériens, travaux totalement subventionnés. Profitant de cette opportunité d'ouverture de tranchées, nous avons demandé l'enfouissement du réseau d'alimentation de l'**éclairage public** ainsi que celui des **Télécom**.



La première phase est prévue en septembre 2016, depuis le Temple et dans l'impasse des Auches avec le remplacement des points lumineux portés par d'affreux poteaux en béton,

Consécutivement, dans une deuxième intervention les **11 projecteurs** d'éclairage de l'église et du Beffroi, toujours en place mais plus alimentés, seront déposés ainsi que leurs câbles et les lampadaires manquants sur la placette seront remis en place.

Le bas de la rue des Auches déjà équipé d'un réseau enterré sera doté de **4 nouveaux lampadaires**.

L'ensemble des **ampoules** des points lumineux seront remplacées par des lampes au Sodium nouvelle génération. Ce mode d'éclairage a été préféré aux Leds en raison d'un coût raisonnable pour une durée de vie reconnue fiable et non sujette aux surtensions destructrices provoquées par les orages.

## Loi NoTRe - Région - CCVD - Eclairage public

A l'heure où les petites communes se sentent quelque peu mises à genou, les communautés de communes rurales prennent de leur côté une double peine. Avec la loi NoTRe pour ne citer qu'elle, elles deviennent à très court terme des structures clés qui porteront le plus de compétences au niveau local, sans qu'aucune ressource ne leur soit transférée par l'Etat. Elles subissent les mêmes coupes drastiques de dotations que les Mairies, voire pire.

Par ailleurs vous avez probablement entendu parler des mesures de M. Wauquiez, Président de Région, qui annoncent une priorité absolue pour les investissements au dépend des dépenses de fonctionnement. Le département quant à lui se recroqueville sur lui-même. L'impact le plus immédiat est une agonie de la grande majorité des associations culturelles, sociales, et des structures de développement associatives ou publiques. Sans parler des services publics eux-mêmes, nous l'avons déjà fait. Leur budget est essentiellement constitué de salaires, et dépend des subventions publiques pour atteindre l'équilibre. Elles sont toutes ... du fonctionnement.

L'impact pour la CCVD est très lourd également car elle contribue au développement en finançant le démarrage des initiatives locales, avec le concours des procédures contractuelles régionales. La ccvd est d'ailleurs fière d'afficher un score très respectable sur ce qu'on appelle les effets de levier. 1 euro investi par notre collectivité rapporte 5 € de subventions des collectivités amont.

Nous sommes donc tous dans l'expectative des règlements d'application de loi, car à l'heure actuelle personne ne sait exactement comment tout cela va se passer. Les

associations cherchent des plans B pour survivre, les collectivités essaient d'anticiper un bouleversement de leur structure budgétaire, notamment la nôtre, la CCVD.

En effet lorsque nous additionnons tous les projets, la liste affiche à ce jour un total de 44 M€, montant relativement colossal pour notre organisation qui deviendrait alors une structure d'investissement, sans rapport avec ce qu'elle a été jusque maintenant. Les discussions s'annoncent animées et les réflexions profondément intéressantes.

En attendant l'exécutif et les équipes aboutissent la présentation de notre projet de territoire, document qui permet de reformuler les objectifs et les valeurs qui régissent nos réflexions et décisions. Il fait suite à 2 séminaires où tous les conseillers ont pu s'exprimer en petits ateliers. Un acte majeur de ce document est de réaffirmer Biovallée comme fil rouge de notre projet de territoire qui en porte donc à nouveau le nom. Il s'agit d'un acte car Biovallée et sa charte étaient depuis les élections municipales pour ainsi dire ... en roue libre. Il fallait donc que les nouveaux conseils des 3 communautés de communes de la vallée se réapproprient ce projet et le déclinent pour le mandat en cours. Cela prend forme en ce moment à la CCVD, au bout de 2 ans, et c'est encore loin d'être gagné chez nos voisins. Mais la séquence rythmique peut aussi avoir ses vertus ;-)

Biovallée fait le focus sur la qualité de vie, le dynamisme de nos villes et villages, la transition énergétique, la santé publique grâce à l'agriculture et l'alimentation, et cherchera à valoriser notre territoire auprès de ses partenaires financiers en tant que vallée de l'innovation rurale, vecteur d'emplois et de prospérité. Prometteur.

# Budget général

Les orientations budgétaires pour 2016 sont encore imposées par le contexte économique (baisse constante des dotations et parallèlement transferts de charges sur les communes), qui nous contraint à **réduire les dépenses** de fonctionnement (charges courantes, charges de personnel) pour **dégager un excédent de fonctionnement** afin de **financer en partie les travaux** d'investissement.

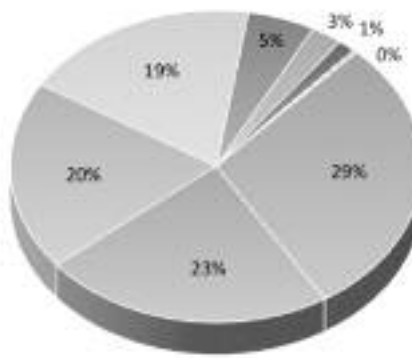
Plus les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, plus nous pouvons dégager de fonds pour investir dans des projets.

Cette stratégie d'économie a porté ses fruits puisque nous avons dégagé un excédent global de **40 000 €** sur l'exercice 2015 (sortie du Sivom, restriction des TAP à 3 jours, hiver clément, priorisation des travaux).

Nous avons donc bâti le budget 2016 en suivant les mêmes orientations que l'année dernière, à savoir :

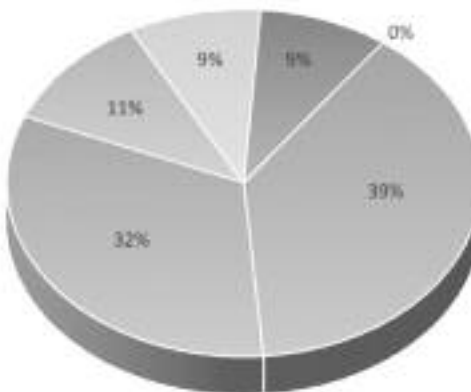
- une gestion économe des dépenses de fonctionnement sans dégrader les services et le rôle de la collectivité auprès des administrés,
- une réévaluation des tarifs d'occupation du domaine public pour augmenter un peu

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016



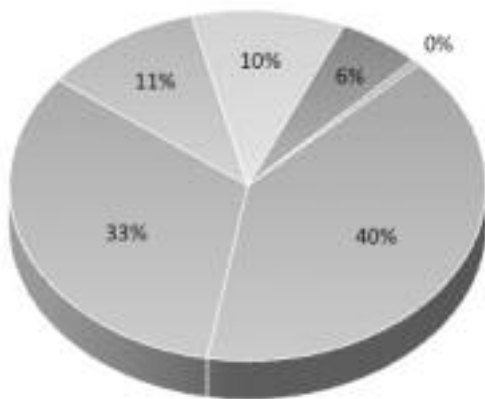
- \* Charges de personnel (132k€)
- \* Charges à caractère général (103k€)
- \* Charges de gestion (89k€)
- \* Virement à la section d'investissement (85k€)
- \* Dotations Aux Provisions (24k€)
- \* Charges financières (11k€)
- \* Dépenses imprévues (6k€)
- \* Charges exceptionnelles (1k€)
- \* Atténuations de produit

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016



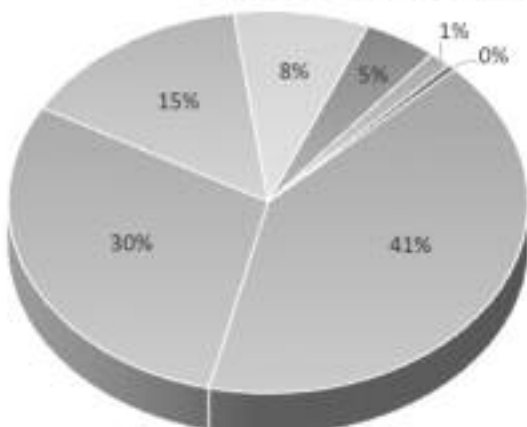
- \* Impôts et taxes (174k€)
- \* Dotations, subvention (147k€)
- \* Revenus des immeubles (49k€)
- \* Excédents antérieur (41k€)
- \* Produits de gestion : camping, occupation domaine public, mise à dispo personnel M49 (40k€)
- \* Produits financiers

## DEPENSES INVESTISSEMENT 2016



- \* Travaux (114k€)
- \* Déficit (93k€)
- \* Rembt. emprunt (31k€)
- \* PLU (30k€)
- \* Etudes (16k€)
- \* Caution (1,5k€)

## RECETTES INVESTISSEMENT 2016



- \* Réserve (116k€)
- \* Virement section fonctionnement (84k€)
- \* Subventions (48k€)
- \* Amortissement (24k€)
- \* FCTVA (13k€)
- \* Taxe Aménagement (4k€)
- \* Caution (1,5k€)

les ressources de la commune,

- une planification des travaux importants sur la durée entière du mandat.

Nous avons ainsi voté le 4 avril un budget 2016 satisfaisant dans la mesure où, sans nous permettre de mener de grands projets structurants, nous arrivions à générer un **excédent de fonctionnement de 90 000 €** pour combler le besoin de financement de la section d'investissement tout en gardant une petite marge de manœuvre en fonctionnement pour parer à des dépenses imprévues.

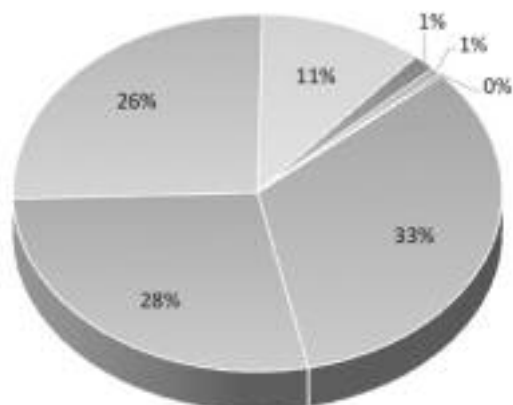
Cette maquette budgétaire insufflait un peu d'air et d'autonomie pour relancer la réflexion sur le projet d'aménagement du village et financer une étude d'urbanisme pour conforter les orientations qui seront proposées par la commission extra-municipale.

Seulement le **6 avril**, soit **2 jours après le vote** du budget, nous avons appris la **baisse des dotations de l'Etat de 9.600 €** par rapport au montant de l'année dernière soit plus de 10% de baisse, ce qui pèse lourd dans l'équilibre fragile de notre budget.

Nous nous engageons donc dans

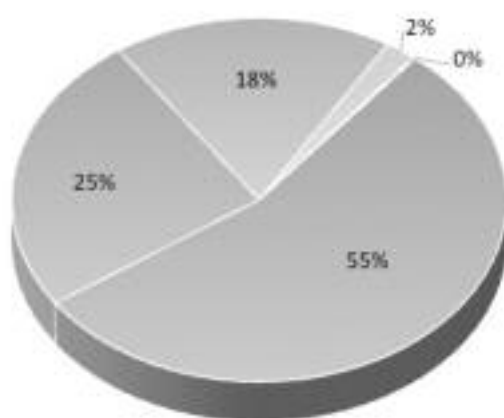
# Budget de l'eau

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016



- \* Virement à la section d'investissement (67k€)
- \* Charges à caractère général (56k€)
- \* Amortissements (52k€)
- \* Charges de personnel et frais assimilés (22k€)
- \* Remboursement emprunt (3k€)
- \* Créances admises en non valeur (1k€)
- \* Dépenses imprévues

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016



- \* Ventes d'eau et redevances (110k€)
- \* Amortissement subventions (51k€)
- \* Excédents antérieurs reportés (37k€)
- \* Primes d'épuration (4k€)
- \* Reprises sur provisions

échelle intercommunale ou plus large, notre commune ne sera pas prioritaire, elle sera plutôt en fin de liste. Donc tout ce qu'on n'aura pas réalisé avant, ne sera pas probablement pas fait avant très longtemps. A cela s'ajoute l'argument du taux de redevance à l'Agence de l'eau que nous avons déjà évoqué (article Schéma Directeur II).

Dans un esprit constructif, nous pensons qu'il est opportun d'aller le plus loin possible pour confier un réseau fiable sur plusieurs mandats. Nous croisons donc les objectifs du schéma directeur de l'eau, ceux du PLU qui calibre le développement de la population et de l'économie, ainsi que ceux de la gestion opérationnelle et maintenance de notre approvisionnement, et les contraintes budgétaires.

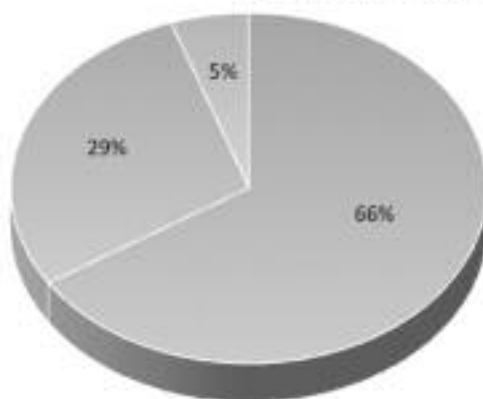
L'objectif est une cohérence à long terme des différentes positions et décisions que nous prenons aujourd'hui pour des lendemains incertains.

cette année fiscale un peu désabusés, car conscients de la fragilité de notre situation financière saine, qui ne permet pas de réaliser certains projets plus ambitieux qui nous motivent. Nous sommes donc restreints à gérer un budget de fonctionnement et non un budget de projets, ce qui laisse peu de place à l'engouement...

Le budget de l'eau lui, nous donne plus de satisfaction, car il est très sain à la fois en termes de fonctionnement et d'investissement ; il nous permet de viser un niveau de qualité très enviable, tel que nous l'avons décrit dans les articles du schéma directeur de l'eau (parties I et II).

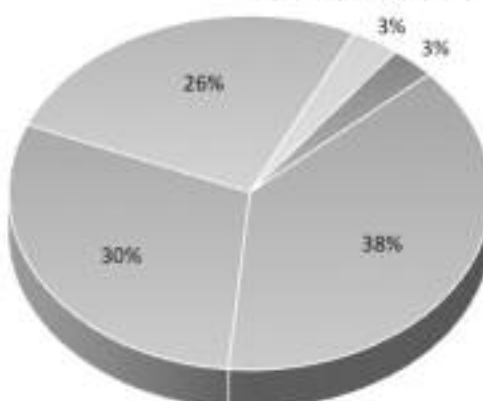
Nous avons déjà évoqué la perspective du transfert de cette compétence précieuse, il est donc légitime de se demander pourquoi continuer d'investir. Vous l'avez compris le niveau de rendement et de qualité de la distribution est déjà à ce jour de très bon niveau. Donc à une

DEPENSES INVESTISSEMENT 2016



- \* Travaux (116k€)
- \* Amortissement subventions (51k€)
- \* Remboursement emprunts (9k€)

RECETTES INVESTISSEMENT 2016



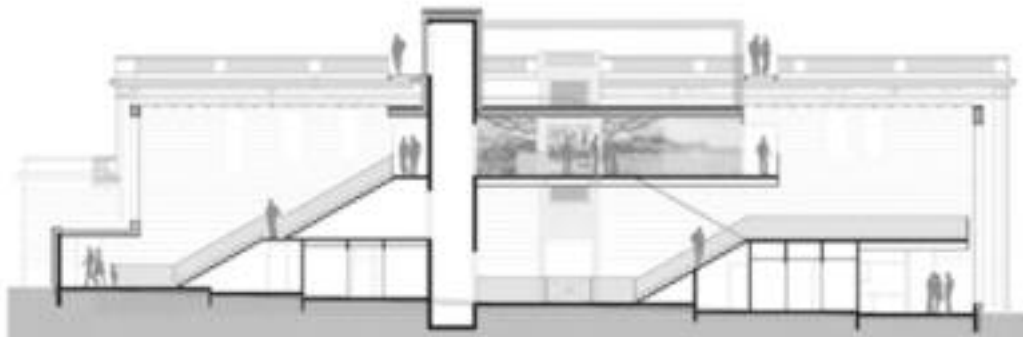
- \* Virement section fonctionnement (67k€)
- \* Amortissements travaux (52k€)
- \* Subventions (45k€)
- \* FCTVA (6k€)
- \* Excédent invest (5k€)

# Auberge des Dauphins ... les premiers dessins

Des avancées significatives sont intervenues depuis notre dernier rendez-vous de juin 2015.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie en juillet dernier : l'Atelier Philippe Madec (Paris) accompagné par

jeux. Cette réhabilitation s'accompagne d'aménagements paysagers des abords (accueil du public, station-



plusieurs architectes, dont Stéphanie Frobert de Saoû, d'un paysagiste de renom Franck Neau (créateur des abords extérieurs de la Grotte Chauvet) et d'Arc en Scène (Paris) pour la scénographie.

Après une phase d'immersion dans la forêt, d'écoute des usagers et des habitants en septembre dernier, l'équipe a pu établir son diagnostic, la première phase de leur mission consistant à tester la faisabilité du programme, évaluer le coût, dresser une pré-esquisse et définir les priorités.

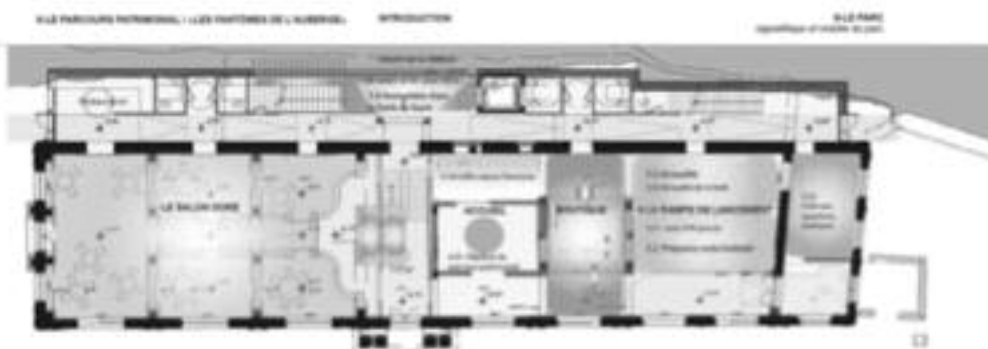
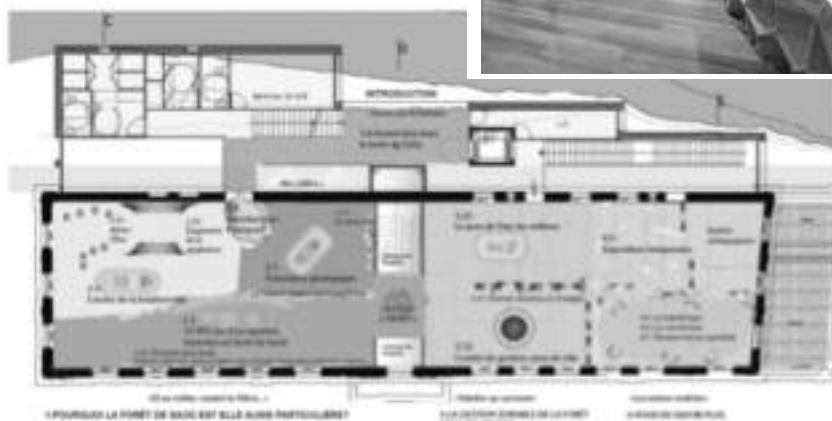


Associée au projet depuis le tout début, la commission avenir de l'auberge des Dauphins a donné son avis (favorable ?) en décembre dernier. Le comité de pilotage du 1er février dernier a validé une pré-esquisse et fixé les priorités afin de respecter l'enveloppe financière globale de 6 M€ HT affectée au projet.

La réhabilitation complète de l'auberge a été actée, avec toit terrasse, salon de thé et espace de convivialité dans le salon doré, accueil-billetterie-boutique au rez-de-chaussée, espace muséographique et pédagogique au 1er étage avec une place importante faite au numérique et aux

nement, cheminements) ainsi que des Sables blancs et du Pertuis dans le respect de l'esprit du lieu et sa quiétude, et du déplacement du pavillon des chasseurs sur le dernier niveau des parkings à étages. La voie de mobilité douce entre le Pertuis et l'auberge des Dauphins, étudiée et intégrée dans le dossier global de maîtrise d'œuvre, sera réalisée dans une phase ultérieure en lien étroit avec la commune de Saoû et la CCVD.

La mission de maîtrise d'œuvre se poursuit maintenant avec la réalisation de l'avant-projet sommaire, avec l'objectif de déposer le permis d'aménager courant automne 2016. Dans le même temps la réflexion avance sur les modalités d'exploitation de la future Maison de site et son modèle économique (organigramme et business plan finalisés, réflexion en cours sur la gestion du salon de thé), l'association de l'office de tourisme à son exploitation, la mise en réseau avec



les autres équipements touristiques (stage en cours de Jeanne Vallier Master2), les centres d'éducation à l'environnement, la programmation culturelle et événementielle, et l'élaboration des contenus scientifiques. Les travaux sont attendus pour 2018 afin d'ouvrir la nouvelle Maison de site au public dès 2019.

*Service départemental  
Espaces Naturels Sensibles*

# Etude de fréquentation de la forêt

## Merci à tous

Qui sont les visiteurs de la forêt de Saoû ? Des habitants des communes voisines ou des agglomérations de proximité qui viennent à la journée ? Des touristes de passage ou en vacances dans la région ? Combien de temps restent-ils sur le site ?

L'enquête de fréquentation conduite par le Département, avec l'assistance du bureau d'études Traces TPI et de l'office de tourisme du Pays de Saoû, tout au long de l'année 2015 apporte des réponses précises à toutes ces questions et bien d'autres.

Dans un contexte d'évolution de la fréquentation, d'ouverture prochaine d'une Maison de site dans l'auberge des Dauphins et ayant la volonté d'améliorer les conditions d'accueil du public, le Département souhaitait :

- mieux connaître ses visiteurs : profil, motifs de la venue, durée de visite, du séjour dans le secteur, perception et usage du site, modes d'accès, pratiques touristiques (achats, hôtellerie), etc.

- cerner leurs attentes notamment en matière d'accueil et d'information, en lien avec les professionnels du tourisme et les associations locales d'usagers,

- apprécier leur niveau de satisfaction : points forts, nuisances rencontrées, carences de services, conflits d'usage,

- pouvoir orienter les actions futures dans le cadre des projets de la forêt à 10 ans et de la Maison de site.

2 571 visiteurs ont répondu aux questionnaires distribués en forêt de Saoû au cours de l'année 2015. Pour compléter cette approche de terrain, une enquête en ligne destinée aux habitants des communes de proximité a permis de recueillir les avis de 256 personnes supplémentaires. Enfin, une série d'entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès des socio-professionnels du tourisme de proximité, ainsi que du secteur associatif développant tout ou partie de leurs activités en forêt de Saoû. Ces résultats sont aussi les vôtres. Merci à tous.

Voici donc les premiers résultats qui nous en apprennent beaucoup :

- 8 % des visiteurs sont de nationalité étrangère
- 65 % viennent pour la détente en bas de site, 29% pour la randonnée
- 51 ans : c'est l'âge moyen des visiteurs adultes. A noter que près d'un visiteur sur six a moins de 18 ans, sans compter les clientèles scolaires et centres de vacances.
- 52 % des visiteurs sont des femmes
- 1 sur 2 est originaire du département de la Drôme
- 52 % viennent à la journée depuis leur domicile

Pour en savoir plus et lire la synthèse complète de l'étude, rendez-vous sur <http://tinyurl.com/saou-enquete>

Service départemental - Espaces Naturels Sensibles

## Ca gaze !?!

A l'appel des collectifs des cinq départements impactés par le **permis de Montélimar** (Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse, Hérault) plus d'une cinquantaine de personnes, dont un certain nombre d'élus, de Saoû et des communes environnantes, a participé au rassemblement le dimanche 28 février 2016 à Barjac (Gard) pour protester contre la réattribution le 28 janvier 2016, par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, du permis d'explorer le **gaz de schiste** détenu par TOTAL.

10.000 personnes s'y sont retrouvées pour exiger du gouvernement qu'il interdise définitivement toute exploration et exploitation de gaz et pétrole de schiste et autres hydrocarbures non conventionnels selon ses engagements et en cohérence avec la conférence sur le Climat de Paris (COP 21) qui s'est tenue en novembre 2015.

La commune de Saoû lors du conseil municipal du 7 mars 2015 avait adopté à l'unanimité dans une motion intitulée opposition aux gaz de schistes « s'élevant contre les forages aux fins de recherche ou d'exploitation sur l'ensemble de ce projet et, par voie de conséquence, sur tout ouvrage pouvant se faire sur son territoire ».

Elle a, lors du conseil du 1 février 2016, réitéré ce souhait et demandé que **toutes les mesures juridiques et législatives nécessaires soient mises en œuvre** afin d'interdire strictement l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère.



## Tribune Libre



Que peut-on changer avec le courage nécessaire ?

Que doit-on accepter avec l'humilité nécessaire ?

Comment faire la différence entre les deux ?

# Le CCAS à votre disposition

Le CCAS de Saoû (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public communal composé d'élus et de membres désignés.

Il anime une action générale de **prévention et de développement social** sur la commune. Il assure différentes missions directement orientées vers la population. Il est à l'écoute des **difficultés rencontrées par les familles**. De plus, le CCAS peut orienter les personnes vers des organismes plus adaptés à leurs difficultés. Ces aides peuvent s'adresser à des **personnes âgées**, à des personnes présentant un **handicap**, aux **enfants** et à leurs **familles**... toute personne en difficulté, **même temporaire**.

Le CCAS travaille conjointement avec le **CIAS** (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui met en place des aides et des services à l'échelle du territoire de la CCVD (Communauté de Communes du Val de Drôme). Le CIAS vient en **appui** aux actions des CCAS du Val de Drôme et les renforce. Il contribue à la **formation** de leurs membres, à leur mise en réseau et à la **mise en relation** avec les partenaires sociaux. Le CIAS les complète et les dote des moyens en **mutualisant les actions** et en veillant à ce que tous les Val de Drômois aient accès aux mêmes droits.

Le CIAS assure une permanence à Saoû en Mairie (voir affichage en Mairie) si vous souhaitez :

- déposer une **demande de logement social** ou suivre votre dossier en cours ;
- une aide pour compléter un **dossier administratif** (retraite, CMU, Aide à la Complémentaire Santé, MDPH) ;
- faire le point sur vos **droits** en matière de retraite, de santé, de logement, de prime d'activité... ;
- avoir des informations sur la **mutuelle** mise en

place en partenariat avec la SAMIR au niveau de la communauté de communes ;

- répondre à toutes vos demandes en matière d'aide et de droits.

La **conseillère sociale intercommunale** assurera une permanence à Saoû le 2 juin de 14h à 15h, et à Soyans le 9 juin, même heure. Elle rend par ailleurs son mobile disponible : 06 88 88 97 63 (ou bien 04 58 17 66 65).

Le CCAS de Saoû est également en contact avec l'association « **AIDER** » qui développe de nouvelles formes de vivre ensemble en proposant des modes d'hébergement adaptés aux réalités sociales et économiques des territoires ruraux, en partant des potentiels existants non seulement bâtis, mais aussi humains.

Citons notamment le principe de la **cohabitation** intergénérationnelle et solidaire :

. un(e) habitant(e) met une chambre à disposition d'un(e) étudiant(e), stagiaire, salarié(e), en échange de présence, d'une aide occasionnelle, d'un savoir-faire et éventuellement d'une participation financière. Si vous êtes susceptible d'être hébergeur ou hébergé mettez vous en contact avec le CCAS (Mairie de Saoû).

Le CCAS est également partie prenante dans l'association « **Vieillir au Village** » pour le service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées.

Nous renouvelons notre appel pour que vous n'hésitez pas à contacter le CCAS en cas de difficultés, nous sommes là pour répondre à vos questions, vous soutenir, vous aider dans vos démarches, **en toute confidentialité**.

*Les membres du CCAS*

## Le club des aînés

La fédération départementale lance un appel pour le réveil des clubs locaux.

Cette association d'envergure nationale au travers de la Fédération départementale Générations Mouvement Les Aînés Ruraux, souhaite relancer les clubs locaux. Reconnue d'utilité publique, la fédération accompagne les clubs (aide à la gestion administrative, contrat d'assurance, agréments touristiques, sacem, réseau commerçants, avantages, ..).

Le club adhère aux statuts de la Fédération Départementale et à l'organisation du Mouvement, et s'acquitte d'une cotisation d'adhésion.

Elle laisse naturellement une totale autonomie de gestion au club qui développe ses activités culturelles et traditionnelles.

Nous attendons vite de vos nouvelles pour faire revivre ce club. Merci.

*Danielle Pelancon*

*Vice Présidente de la Fédération Départementale*

Pour plus de renseignement, s'adresser à la Fédération Départementale : 29, rue Frédéric Chopin - 26025 Valence Cedex 9 - Tél : 04 75 55 54 85

## Jumelage

Après l'épatante **Soirée Fondue**, de nombreux événements sont à venir comme l'Assemblée Générale, l'inauguration de la « Promenade de Saoû » au bord du Veyron et le lancement d'un projet transfrontalier pour les jeunes des deux villages et bien d'autres manifestations passionnantes. A suivre !



Rappel : vous pouvez adhérer au Jumelage auprès de Martine Guillerme, Martine Rey, Marie-Claude Gresse ou Bernard Foray-Roux.

# la vie locale

Les textes de cette rubrique proviennent des Associations ou de particuliers et n'engagent que leurs auteurs.

Notre vie associative et économique est toujours **très dynamique** en 2016, tout le monde peut le constater de ses propres yeux. L'office de tourisme l'évoque dans son article (p.16), la loi NoTRe impose la compétence tourisme à la Communauté, avec la création d'un Office unique communautaire. Cet office devra prévoir naturellement des permanences réparties sur les différents points stratégiques, notamment les accueils existants, dont le nôtre.

Les enjeux pour le tourisme ne sont pas révolutionnaires, il s'agit de travailler la **qualité** davantage que la quantité, élargir et renforcer lesdites "**ails de saison**", mieux **répartir les flux** touristiques sur tout le territoire, se positionner du point de vue de son **économie numérique**, développer la capacité de **créer des offres lisibles**, créer un **réseau de permanences** pour améliorer l'accueil et le renseignement des touristes avec moins de personnel salarié. Car la finalité du tourisme est la prospérité des habitants toute l'année, et leur qualité de vie. Le propos n'est donc pas d'alourdir le poids fiscal du fait d'un développement touristique. Cela fait beaucoup, mais le projet s'inscrit dans la **continuité** de tout ce qui a été entrepris ces dernières années. **Itinérances douces, patrimoines et métiers d'art, culture et loisirs, oenotourisme, gastronomie et bien-vivre, rivières et beauté**, sont les ingrédients de notre cuisine. Trouvons maintenant les bonnes recettes.

Le plus gros enjeu du point de vue de notre situation touristique actuelle, c'est celui de la **transition**, avec toutes les inquiétudes liées à l'inconnu. C'est celui des **9 emplois** car les ressources globalement diminuent. Optimiser la perception de la **taxe de séjour** fait partie des missions de la Communauté de communes, car c'est un financement direct des touristes, qui n'affecte pas le prix

concurrentiel affichés par les hébergeurs. On peut doubler cette ressource à relativement court terme avec une gestion plus rigoureuse, mais cela reste une ressource limitée. Par ailleurs, la participation départementale disparaît. Les financements pour le fonctionnement sont pour ainsi dire gelés par la Région, jusqu'à nouvel ordre.

La plus grosse perte en ligne vient du financement communal qui ne suivra pas sur un office de tourisme communautaire. En effet, les Mairies vont devoir délibérer pour confier leur taxe de séjour à la Communauté, elles n'expriment pas l'intention à ce jour de compléter avec de la fiscalité en plus. Elles le faisaient auparavant avec leur office "communal", car une grande part de son activité aujourd'hui a une vocation avant tout locale. Et une grande part de la vie locale repose, s'appuie, ou utilise l'office, comme un lieu structurant et multi-services. Une option serait de définir justement un office avec ce même rôle structurant et pérenne, au service de toutes les associations qui le souhaitent sans s'y substituer, ouvert à tout type d'initiatives, qu'elles soient d'ordre culturel, sportif, événementiel, mais aussi économique ou encore social. Sans oublier toutes les missions que pourrait également confier la Mairie, dont le fonctionnement administratif laisse peu de marges de manoeuvre en termes d'initiatives. En un mot, toujours un office, mais un office de la vie locale. Une autre option serait de transférer telles quelles toutes les activités actuelles de chaque office, qui présente le mérite d'une plus grande simplicité à court terme.

Un gros enjeu de cette transition, c'est la vie locale.

*Yves Pervier (avec plusieurs casquettes qui me mettent nécessairement au coeur de cette réflexion ;-)*

## La fête des pompiers revient !!

Notez sur vos agendas le **6 Août 2016**

### Fête des pompiers à Saou.

L'ensemble de notre corps, par l'intermédiaire de son amicale a décidé de refaire la fête en été. Notre amicale enrichie des vétérans (retraités) et des volontaires est heureuse de vous annoncer le programme de notre prochaine fête. Voici les festivités :

- Samedi après-midi : concours de **boules, jeux et parcours** pour les enfants (jeux gratuits), buvette et buffet (hot dog).

- Samedi Soir : **repas** sur la place des cagnards (soupe au pistou), **musique** et **danses** animation par un DJ (Disc-Jockey), hot dog et frites, buvette, **confettis à minuit**.

Venez-vous amuser avec nous, nous vous attendons.

*L'Amicale des Sapeurs Pompiers*



## Roubion NRJ

Nous sommes à ce jour une trentaine à participer au capital de cette société de projets, pour produire de l'énergie locale. Il manquait un accompagnement juridique pour clore la première étape de création de la **société de projets**. Un professionnel intéressé par le projet nous a proposé cet accompagnement, nous l'en remercions vivement.

En attendant l'enregistrement effectif de la société, la Mairie a accepté de porter la demande de raccordement à ERDF afin de bénéficier des tous derniers tarifs réglementés. L'idée est d'amorcer le fonctionnement de la société avec un projet déjà tout calibré, et encadré par la CCVD. C'est-à-dire installer une petite centrale photovoltaïque de 9 kwc sur une toiture communale, celle des pompiers étant techniquement très propice.

Puis nous étudierons **d'autres projets en fonction des moyens collectés et des opportunités**, en vous espérant toujours plus nombreux. Un jour peut-être nous poserons-nous la question : "combien consomme-t-on dans le bassin de vie ? Pouvons-nous produire autant ?"

*Yves Pervier, animateur Roubion NRJ*

# Tous à vélo !

Le **tricycle jaune**, location de vélos, a ouvert ses portes place de l'horloge. Nous vous invitons à visiter cette nouvelle boutique du village, très joliment aménagée. Les vélos sont également plutôt bluffant.

Souhaitons le meilleur à cette belle activité au service du vélo que nous cherchons justement à promouvoir au niveau de la commune et de la vallée. Lorsqu'on demande à Cynthia ce qui l'a motivée ou inspirée :

“Le vélo, c'est Saoû, l'endroit où j'habite depuis plusieurs années qui m'en a donné l'inspiration. Pratiquante de randonnée, de trail, et de vtt, j'ai appris à connaître et à aimer ce décor, ces sentiers, ces montagnes et les villages avoisinants. Et quand on aime, on a envie de le partager. Je veux donner aux gens un autre moyen de découvrir ce merveilleux cadre qui nous entoure. Je propose une **large gamme de vélos**. pour satisfaire tous les mollets et dès le plus jeune âge.

*Cynthia Valette*

Pour plus d'informations n'hésitez pas à franchir le peron ou aller sur le site : [letricyclejaune.e-monsite.com](http://letricyclejaune.e-monsite.com)



## Saoû et Mozart, une longue histoire

Frédérique Voiron et Mathilde Contassot-Vivier, nouvelle secrétaire, préparent fiévreusement la 27e édition du festival intitulée "Mozart et son héritage".

Cette année, Saoû sera le cadre des 4 journées d'ouverture au **château d'Eurre** le **8 juillet**, place des **Cagnards** les **9 et 10 juillet**, au cœur de la **forêt** le **11 juillet** et au château du **Poët-Celard** le **12 juillet**. C'est Philippe Bernold, co-directeur artistique du festival et ses amis musiciens en résidence à Saoû au Domaine du Roc et au château de Lastic, qui assureront tous



ces concerts.

Le Geneva Camerata, très bel orchestre genevois, donnera le concert du soir dans la forêt avec David Greilsammer au piano et à la direction. Thierry Geffrotin, rédacteur en chef à Europe1 et musicien, donnera une **conférence** place des Cagnards le dimanche **10 juillet**. Ce même dimanche se déroulera la traditionnelle **messe** du festival avec l'Ensemble Vocal Syracuse.

Ouverture de la **billetterie** le **26 mai**.

## Office de Tourisme, beaucoup de projets

La saison touristique 2016 se prépare dans les meilleures conditions avec énormément de nouveautés.

Face au succès de l'année dernière, nous allons ouvrir à partir du 17 Avril 2016 jusqu'à la mi-septembre tous les dimanches et jours fériés. Pour faire face à l'**extension des horaires** et améliorer la qualité de notre accueil, **Coralie BOIVIN** vient renforcer notre équipe.

Pour augmenter la visibilité de l'Office et aller au devant des touristes, nous serons aussi **présents sur le marché le samedi** matin et des permanences seront réalisées au parking du silo à la **forêt** **durant les mois de juillet et août**.

Pour accueillir les visiteurs de notre beau territoire dans les meilleures conditions, un réaménagement de l'accueil a été réalisé. **Cinq nouveaux espaces** ont été définis. Venez découvrir les différentes nouveautés.

Une **refonte du site** internet est en train d'être réalisée en collaboration avec le réseau des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives de La Vallée de Drôme. Connectez-vous sur le site [paysforetlesaou-tourisme.com](http://paysforetlesaou-tourisme.com) et transmettez-nous vos différentes remarques.

La commission organisation de La **Foire Aux Fruits d'Hiver** est déjà au travail. Cette édition 2016 aura un goût

très particulier puisque ce sera la **20ème édition**.

Rendez-vous le **dimanche 20 Novembre 2016** pour découvrir ce que l'équipe dirigée par Martine Rey nous prépare. Au vu du nombre important de visiteurs, nous allons avoir un problème pour garer les véhicules. Si vous voulez mettre à notre disposition un champ à proximité du village qui servira de parking durant cette journée n'hésitez pas à nous contacter. Nous allons aussi avoir besoin de bénévoles. **Merci par avance pour votre aide**.

Une nouvelle loi a été votée durant le mois d'août 2015. Cette loi de réforme du territoire appelée « **loi NOTRe** » va impacter l'Office de Tourisme. En effet cela devient une **compétence de la Communauté de Communes**. Une seule structure gèrera le tourisme sur toute la CCVD. Il existe aujourd'hui sur le territoire de la CCVD 2 Offices de Tourisimes et 3 Syndicats d'Initiatives. Toutes ces structures vont mutualiser leur moyens au sein d'une seule structure. Cette nouvelle organisation devra être mise en place pour le **1er Janvier 2017**. Nous accueillerons avec plaisir toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre et **nous aider dans ce nouvel Office de Tourisme**.

*Le bureau*

*Office de Tourisme du Pays de la Forêt de Saoû*



# Témoignage émouvant des enfants qui découvrent les métiers d'art du village



## Désirs des arts

Avec le printemps, les enfants !!

Nos ateliers se sont remis en route à plein régime sous les rires des enfants cette année, une fois de plus nos gais lurons ont fait le tour des ateliers et ont mis la main à la pâte. De féroces dents de loups ont vu le jour entre les petits doigts agiles chez **Tournicoti**. Le poil de lapin s'est montré à pas feutré, suivi de près par le sisal (paille fine) en plein cœur de la **Forêt des Chapeaux**. Une mosaïque, illustrant Cendrars ou nous propulsant au moyen-âge, mise en forme dans l'**atelier Terre à Peau** va venir orner les murs de la cour de l'école. Quelques réflexions sur le rôle fondamental de la lumière, le choix du point de vue pour mieux poser son regard sur le monde dans l'**Atelier des Possibles**.

Quelques heures offertes à l'école pour que nos enfants découvrent des métiers anciens et tellement contemporains à la fois.

Puis il y a eu les **Journées Européennes des Métiers d'Art**. Un public nouveau, curieux de plus en plus nombreux a su pousser nos portes. Ce fut riche de démonstrations, de rencontres, de sourires. A vous maintenant de venir découvrir ou redécouvrir nos ateliers. Que ce soit par curiosité, par affinité, pour le plaisir des yeux ou pour se faire chatouiller le porte-monnaie vous êtes, bien sûr, toutes et tous les bienvenus.

L'équipe de désirs des arts



Ils se sont regroupés, ils ont édité une petite brochure, ils ont fêté ça devant le Tricycle jaune avec un apéro de présentation dédiée aux hébergeurs, dans une ambiance très détendue.

Ce sont **6 activités** de pleine nature et itinérantes : **location d'âne et randonnée** avec Inès, **location de vélos** avec le Tricycle jaune, **marche nordique** avec Sophie, **découverte du patrimoine** avec Bernard, **escalade canyon et via ferrata** avec Rokapic, **équitation** avec les Crinières de Roche Colombe. A découvrir dans votre Office. Saluons cette initiative sympathique et cohérente, qui donne de la lisibilité et soude encore davantage toutes ces activités et surtout la fine équipe qui les anime.

Bravo et longue vie à votre association de guides.

# Fête du Picodon

La fête approche ! Voici quelques infos en avant-première, histoire de vous mettre l'eau à la bouche :

- **Jeudi 14 juillet : un bal !** Comme nous l'avons déjà fait par le passé, une soirée qui ne s'inscrit pas dans le programme officiel de la fête. Juste une soirée entre nous, pour Saoû et les 3 villages autour.

- La Fête du Picodon, elle, aura bien lieu sur deux jours, samedi et dimanche. Un samedi sans soirée **concert**, mais avec une **kermesse** l'après-midi pour s'amuser en famille. Un dimanche traditionnel, avec le **marché** régional, le **concours** du picodon, les animations et **spectacles** et une soirée **concert**.

Comme d'habitude, l'équipe organisatrice aimerait bien être plus nombreuse et **a besoin de vous !** Elle recherche notamment des personnes motivées pour l'aider à imaginer la kermesse du samedi. N'hésitez pas à la contacter par mail à :

[info@fetedupicodon.com](mailto:info@fetedupicodon.com)



# AGE - Tennis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association se tiendra le **23 juin 2016 à 18h30**, salle des fêtes à Saoû.

Lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, un seul membre s'étant présenté, le bureau a décidé de tenir cette assemblée extraordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

**Relance** de l'association avec renouvellement du conseil d'administration,, ou mise en **sommeil** avec blocage total ou partiel des actifs, ou encore **dissolution** de l'association avec don des actifs.

L'enjeu est l'**avenir de l'école de Tennis**, activité principale de cette association.

*Le tennis club*

# Bibliothèque

Cette année, des jeux et toujours beaucoup de lecture.

Le thème annoncé pour le 6ème voyage littéraire, "sur les pas des grands aventuriers" a été reporté et remplacé par : le jeu ! C'est ainsi que le 19 mars, on a joué à Saoû !

La bibliothèque intercommunale et l'école vous ont offert un après-midi jeux, grand moment convivial dont de nombreuses familles ont pu profiter !



Mémoire, dextérité, ruse et rapidité ont été mises à rude épreuve ... par toutes sortes de jeux de société, dont le bientôt fameux « Numériplay » inventé

par les élèves du CE1-CE2. Pendant l'effort, le réconfort avec de bons gâteaux (merci aux parents !) vendus pour les classes de découvertes.

Des talents artistiques ont vu le jour grâce au jeu "Dis-moi dix mots", dans le cadre de la "Semaine de la langue française



et de la francophonie". Il fallait jouer avec 10 mots : chafouin, fada, poudrierie, dépanneur, lumerotte, dracher, ristrette, vigousse, tap-tap et champagne. Pas facile. Puis embarquement pour le voyage littéraire : documentaires, essais, albums, BD, romans,... avec tous un point commun : le jeu ! Un grand merci à la Médiathèque pour le prêt d'une «ludo-malle» et à Nicolas, notre ludothécaire du jour !



Prochaine édition en juin sur le thème du Moyen-âge.

Bibliothèque ouverte les mercredis de 10h30 à 12h30 et les samedis de 10h à midi. Adhésion : 8 €/an (gratuite pour les moins de 18 ans). Des réservations de livres de la médiathèque de Crest sont possibles, ainsi que le portage de livres à domicile (contacter Anne Armagnat au 04 75 56 93 23). Alors à bientôt !

*Les bénévoles*

# A la découverte de la forêt

Créée par Marie-Claude Gresse, Henry Fuoc et Bernard Foray-Roux, cette association se définit comme suit (extrait de l'interview des 3 créateurs dans Le Crestois du 15/04/2016) :

« Nous entendons gérer au sein de notre structure un panel d'activités et de dossiers liés à la forêt dont nous avons, individuellement ou collectivement, déjà la charge. Notre objectif est juste d'avoir une autonomie et une souplesse de gestion qui, d'une part, débarrasseront nos partenaires d'un poids administratif et, d'autre part, permettront de conduire ou d'initier des projets et des recherches dans des directions innovantes (ou au contraire délaissées) sans interférer justement sur ce qui est en place et fonctionne globalement plutôt bien ».

# Galipotte



Nouveau livre des élèves de CM1-CM2 (Martine Guillaume), sur le Néolithique : fin juin. Attention nous manquons d'exemplaires chaque année pour ceux qui réagissent tard !

Nous relançons la maison d'éditions avec un nouveau site conçu par Philippe Multeau au Crestois : [editionslagalipotte.fr](http://editionslagalipotte.fr) à découvrir avec plaisir.

Nous publierons avant Noël un Dictionnaire des Femmes Pirates : co-écriture Christine Franc-Tillard, Catherine et Bernard Foray-Roux.

# Les "Murets d'art"

« Pour retrouver leur chemin, les sentiers aussi laissent des cailloux derrière eux... Les gestes des muraillers affranchis du temps et de l'espace ont arraché à la terre leur rugueuse histoire, humble, obstiné et admirable témoignage d'un acte vital ! Dans le flanc du muret, les artistes poursuivent l'oeuvre paysagère. » Marie-Claude Bernard

**Murets d'Art** : un projet artistique, environnemental et itinérant. Il réunit les hommes et leur patrimoine du 2 au 11 juin 2016. Nous nous retrouvons, habitants du village et des environs, autour de ce projet accueillant l'implication enthousiaste des personnes de toutes souches : artistes, et artisans d'art, de la pierre, écrivains, accompagnateurs en montagne, professeurs et écoliers, botanistes, restaurateurs, élus, propriétaires, agriculteurs, employés de mairie, hébergés, amis...

Du programme nous pouvons déjà retenir :

- un temps fort sur les **3, 4 et 5 juin** où seront présents les muraillers, des artistes, des volontaires pour mettre en forme les œuvres et construire le muret d'Art. Les inscriptions

sont ouvertes à l'Office et sur place le jour même. Toute participation même admirative est bienvenue.

- du Land Art pour les écoles,
- une soirée philo à la crêperie : chemins, Land Art, murets,
- un pique nique préparé par l'oiseau sur sa branche servi sur le lieu,
- un concert...



Et le clou de cette ébullition artistique, l'inauguration des premiers murets d'Art le **samedi 11 juin 2016 à 11 heures**. Un départ à pied est envisagé de la place du marché à 10 h 30, arrivée sur les

lieux et apéritif puis pour les plus aventureux, poursuite de la randonnée (prévoir pique nique et sac à dos) jusqu'au Poët Célard. Vous découvrirez un deuxième muret d'Art et l'exposition du reportage des journées précédentes dans la salle de l'église du château, qui inaugure le même jour la

grande salle et la cuisine.

Association Saoûnienne « Murets d'Art » contact : Sandrine Reynaud 06 59 23 14 82

## La page d'Isa - Infos pratiques

### ETAT CIVIL 1<sup>er</sup> semestre 2016

#### NAISSANCES

Vadim BALME, le 29 novembre 2015 à Valence (26)  
Joël GUIBERT, le 06 décembre 2015 à Montélimar (26)

#### MARIAGES

Les mariages ont plutôt lieu le second semestre ;-)

#### DÉCÈS

Marie-France BELCOMBE, le 15 novembre 2015 à Saoû (26)  
Jacques, Camille CLÉMENTI, le 1er février 2016 à Crest (26)  
Paula PHILIP veuve COURBIS, 1er mars 2016 à Dieulefit (26)  
Denise TABARDEL veuve FAURE, le 02 mars 2016 à Valence (26)  
Bernard EURIN le 11 mars 2016 à Valence (26)  
Paul CASTELNAU le 28 avril 2016 à Valence (26)  
Mme CROZE le 7 mai 2016 à Saoû (26)

### NOUVEAUX ARRIVANTS

#### RÉSIDENCES PRINCIPALES

Gertruida Maria STEYN, rue de l'Oume  
Pierre et Lucette GLEYZE, Les Crémas  
Anaïs SENDRA et Benoit PERRIER, rue de l'Oume  
Lucas COSTE, Place des Cagnards  
Mr PERCEVAL, la croisière de Francillon

Gérard VACHON, Route de Bourdeaux  
Isabelle et Jean-François DABET, Impasse des Auches

### AGENDA

#### DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2016 :

Repas communal à la forêt (11h30)

#### MESSES À L'ÉGLISE DE SAOÛ :

Tous les 2ème et 4ème dimanches à 9h

#### MARCHÉS HEBDOMADAIRES :

Tous les samedis matin au Beffroi, de 8h à 13h.

Tous les mercredi, à la fontaine, de 18h à 20h.

#### HORAIRES DE LA MAIRIE :

Le lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h.

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Tél. : 04.75.76.00.43



### LE P'TIT SAOÛ

Bulletin municipal semestriel, N°21 - juin 2016  
Directeur de publication : Daniel Gilles  
Comité de rédaction : Conseil municipal  
Directeur de rédaction : Yves Pervier  
Imprimé à 400 exemplaires sur papier 100% recyclé  
à l'Imprimerie du Crestois - 26400 CREST

